

II/31197/28075

A-

Le Secrétaire Général de la
Société des Nations a l'honneur d'accuser
réception au Bureau International pour la
Défense des Indigènes de sa lettre en date
du 25 Septembre 1923, ainsi que de la réso-
lution qu'elle contenait.

Genève, le 26 Septembre 1923.

AnnSecrétariat Général
du Bureau International pour
la Défense des Indigènes,
30, rue Verdaine,
GENEVE.